

SOMMAIRE

- Secteurs économiques considérés pour des prises de participations

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries... (lire l'article ci-contre)

DANS CE NUMÉRO

- Secteurs économiques considérés pour des prises de participations 1 & 3
- La coopérative en un clin d'œil 2
- Prises de participations 2
- Pourquoi devenir associé? 2
- Valorisation d'une part sociale 3
- Évolution du portefeuille de prises de participations 4

SECTEURS ÉCONOMIQUES CONSIDÉRÉS POUR DES PRISES DE PARTICIPATIONS

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries:

«Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes.»

Le terme de « technologie de l'environnement » est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs suivants :

Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.
Domaines : solaire, biomasse, éolien, hydraulique, géothermie, marine.

Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.
Domaines : bâtiment, procédés industriels, stockage d'énergie.

Nouveaux matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.
Domaines : matériaux de construction, divers nouveaux matériaux d'emballage.

Chimie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie de diminuer les impacts environnementaux.

Biologie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.

Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.

Domaine : infrastructure, ingénierie générale, management.

Transports durables

Moyens de déplacement peu polluants ou tout autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.
Domaines : véhicules hybrides, véhicules électriques, composants véhicules écologiques, autres transports écologiques ex : vélo, avion, train.

Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.
Domaines : stockage des déchets, recyclage/traitement, collecte.

Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau telle que la désalinisation, la distribution et le traitement.

(Suite en page 3)



La coopérative en un clin d'œil

Date de création
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multi-sectorielles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée

générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

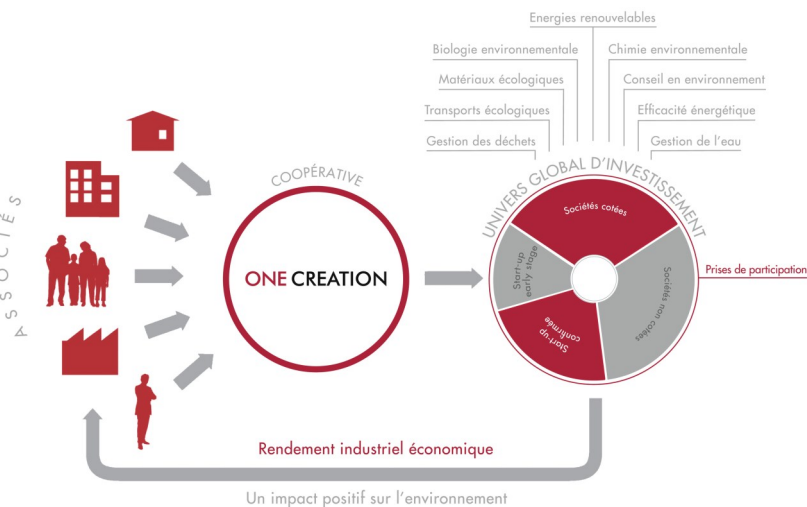
Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Code ISIN
CH0211420010

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Prises de participations



Une opportunité, pour qui?
Sociétés commerciales
Personnes privées
Régimes de retraites
Collectivités publiques
Fondations de bienfaisance et de famille
Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 31.07.2015

31.07.2015	CHF
Estimation valeur comptable d'une part	10'030.92
Bénéfice après impôt par part	30.92
Estimation valeur de liquidation d'une part	11'781.35
Nombre de parts	912.00
Réserve constituée	1'622'266.96
Dividende exercice 2014. Date ex. 15.04.2015	350.00

Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. »

Conformément à l'article 6 des statuts : « La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de

CHF 10'000.- chacune. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale. La société peut émettre, aux mêmes

conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le

SECTEURS ÉCONOMIQUES CONSIDÉRÉS POUR DES PRISES DE PARTICIPATIONS

(Suite de la page 1)

Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts « But » de la coopérative précise que :

« La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à

l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. A cette fin elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commer-

ciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but. »

Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement.

Il s'agit bien de mettre en avant les actions positives.

ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33

www.onecreation.org

Devenir associé: <http://www.onecreation.org/Site-F/Associés/Souscription.asp>

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Tania Carroz - Développement durable
T +41 (0)21 925 00 43 - tcarroz@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Responsable
Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE PRISES DE PARTICIPATIONS

Suite à l'analyse périodique du portefeuille des participations, les décisions suivantes ont dû être prises :

Participations vendues

HYFLUX - La dette de la société est en hausse depuis 2 ans et le chiffre d'affaires est en nette baisse. Le prix de cette société n'est plus objectif.

PBA HOLDINGS - Les titres disponibles sur le marché font qu'ils ne sont pas facilement négociables.

PV CRYSTALOX SOLAR - Société dans le domaine du solaire qui n'a pas de visibilité claire et de perspectives à l'interne positives.

ROYAL PHILIPS - Le chiffre d'affaires et le bénéfice sont en baisse depuis 2 ans. Sa valorisation n'est plus objective.

Participations nouvelles ou augmentées

UNION PACIFIC CORP - Large capitalisation boursière américaine. Il s'agit d'une des sept compagnies de chemin de fer de classe 1 aux États-Unis. Fondée en 1862. Avec 52 838 km, c'est celle dont le réseau de lignes principales est le plus étendu. Il s'agit d'une société qui entre dans le secteur transport écologique de la Coopérative et qui respecte l'ensemble des critères pour une prise en compte.

SOLARWORLD AG - Société active dans le domaine des énergies renouvelables. Elle est active dans toute la chaîne de valeur solaire. Elle fait partie des plus grands groupes solaires du monde et dispose de sites sur tous les marchés cibles importants. Elle était dans les sociétés "stand-by" du portefeuille de la coopérative. Celle-ci a connu une belle évolution depuis la fin de l'année passée et a à nouveau de belles perspectives de croissance.